



Nos luttes, vos droits

Rapport d'activité 2017/2018

des élu-e-s SUD France Télévisions

et du bureau fédéral SUD France Télévisions

Nous aspirons toujours à trouver de nouvelles forces vives pour nous rejoindre, car plus que jamais la mission de SUD, nous en sommes convaincus, est essentielle dans la lutte syndicale à France Télévisions, dans un contexte qui fragilise chaque jour un peu plus les salarié-e-s et menace le droit social dans l'entreprise.

■ RAPPORT D'ACTIVITE 2017/2018

Du militant, au délégué syndical, en passant par le représentant du personnel élu, nous avons toutes et tous œuvré pour donner du sens à notre travail, pour le réaliser dans les meilleures conditions



Les sudistes ont de fortes ambitions et des rêves d'une société plus juste et plus épanouissante. Mais cette année nous avons créé peu de débats sur des problématiques externes à l'entreprise, même si les sujets ne manquaient pas, car nous avons dû batailler fort à l'intérieur de FTV et c'est bien aussi là notre rôle.

Tout en assurant nos différents métiers, nous avons porté les revendications et les doléances des collègues dans les instances, nous avons initié, nous avons organisé, nous avons accompagné des mouvements de salariés. Certaines actions ont payé, d'autres revendications n'ont pas encore abouti. En voici un résumé pour l'année passée.



■ LOCALES

Le mouvement de défense des locales s'est poursuivi jusqu'à décembre 2017, date à laquelle Delphine Ernotte a accepté de repousser d'un an le projet de fermeture de toutes les éditions locales. Le mouvement intersyndical a permis aux salariés des locales et à ceux qui souhaitent les soutenir de faire grève, d'investir le CCE et de rencontrer la présidente de FTV en personne. Le mouvement a été force de propositions et d'actions : rediffuser les éditions locales sur les canaux régionaux des box pour plus de visibilité, lettres ouvertes aux élus politiques, entretien avec la commission culture du Sénat.

Les éditions locales de France 3 ont une vraie raison d'être : ces stations, souvent excentrées, contribuent au maillage territorial de France Télévisions et répondent aux exigences de proximité et de service d'une télévision publique. Mais nous ne savons toujours pas aujourd'hui quel avenir leur réserve la présidence de FTV.

■ FILIÈRE

Peu de sudistes à la Filière hélas, mais nous avons pu communiquer notre soutien aux collègues via plusieurs tracts. Les positions de SUD ont été affichées : le syndicat s'est opposé à la politique de casse des outils de fabrication, a dénoncé la fragilisation des personnels et des sites de la Filière et a proposé d'entamer des négociations dans le but de pérenniser et renforcer ses missions.



3 NoA

NoA Tv émet en HD depuis le 11 septembre sur un canal dédié des fournisseurs d'accès internet :
Free 326
SFR 455
Orange 339
Bouygues 337
ainsi que sur internet
na.france3.fr

■ NOA

SUD a négocié et signé un accord d'expérimentation pour le projet de chaîne de plein exercice NoA TV en Nouvelle-Aquitaine. Cette nouvelle chaîne 100% régionale fait l'objet d'un Contrat d'Objectifs et de Moyens avec la région qui verse un peu plus d'un million d'€ par an à France 3 Nouvelle Aquitaine durant 3 ans. Dans cet accord, il est prévu qu'une commission de suivi se réunisse tous les mois. Le bilan sera tiré l'année prochaine.

NoA TV donne une visibilité accrue aux programmes, à l'information des antennes et aux éditions locales produits en Nouvelle-Aquitaine. NoA ouvre aussi des perspectives à tous les salariés volontaires pour exercer de nouveaux métiers : Responsable de suivi et de conduite d'antenne, Chargé-e de diffusion, Chargé-e de conception et de fabrication de programmes numériques. A ce jour, 70 salariés se sont portés volontaires. Ces nouvelles pratiques feront l'objet d'une négociation dans l'espace métier courant de l'année prochaine.

Il nous a semblé opportun de signer cet accord, comme l'ont fait la CGT, la CFDT et le SNJ, pour donner de la visibilité au travail des salariés de France 3, ce qui est un gage de pérennité de nos productions. Mais surtout d'accompagner tous les salariés en Nouvelle Aquitaine durant cette phase d'expérimentation.

■ CDD, les seuils des 80 et 120 jours



Sud soutient les intermittents et CDD qui se retrouvent confrontés aux conséquences drastiques de la règle des 80 et 120 jours

Plus que jamais, les CDD ont été malmenés par la politique inhumaine de FTV cette année. La disparition des avances des frais de missions des collègues CDD et CDDU ont longuement occupé les instances.

SUD n'a eu de cesse de rappeler l'impossibilité pour nos collègues précaires d'avoir parfois pour certains des milliers d'€ en attente de versement, les plongeant dans des situations bancaires dangereuses.

FTV a ensuite imaginé se débarrasser de nos collègues «historiques», depuis plus de 30 ans, pour certains, en instaurant des seuils.

Les fameux 80 et 120 jours de travail maximum par an à FTV.

SUD, la CFDT, le SNJ et la CGT ont déposé une saisine qui impose à la direction de FTV de nous recevoir. La direction est, malgré tout, restée sur ses positions en maintenant ces seuils. Elle a décidé d'officialiser 900 CDD et CDD-U sur un peu plus de 4000, en leur envoyant une lettre.

La direction ne retenait que pour seul critère l'une des trois conditions strictement quantitatives suivantes :

- . 1000 jours travaillés à France Télé
- . 120 jours travaillés par an (CDDU) en 2015, 2016 et 2017 (CDD 210 jours)
- . 100 jours travaillés par an (CDDU) de 2013 à 2017 (CDD 180 jours)

Les syndicats ont demandé à ce que la règle ne s'applique pas à ceux qui sont entrés sur le planning avant janvier 2018, car elle n'était pas connue des CDD. La direction a refusé !

Seule motivation de la direction : se débarrasser des «historiques» qui peuvent potentiellement revendiquer une embauche. Les plannings sont dès aujourd'hui ouverts à de nouveaux entrants au détriment des réguliers. Par ailleurs, les accords collectifs et la grille des métiers sont dans le collimateur de Delphine Ernotte. Les compétences complémentaires (telles que vidéo-infographiste ou journaliste-monteur...) vont venir pallier les recours à l'intermittence.

D'autres actions syndicales pour la défense des CDD sont en cours de réflexion.

■ Les actions EN JUSTICE



■ REQUALIFICATIONS

Certains CDD et CDDU ont décidé de saisir la justice pour faire valoir leurs droits à une requalification. SUD les a accompagné dans leurs demandes de requalifications (aux prud'hommes)

Au total, **12 dossiers** ont été suivis par SUD cette année, dont certains ont abouti, d'autres sont encore en cours.

■ SUBROGATION DE SALAIRE

Lorsque nous sommes en maladie, FTV applique la subrogation de salaire, c'est à dire maintien le salaire, en échange de quoi, la sécurité sociale lui verse les indemnités journalières du salarié. Or ces indemnités sont calculées sur les 3 derniers mois de salaire, abondées des diverses bonifications (heures sup notamment). Les IJ (indemnités journalières) peuvent être d'un montant supérieur au salaire, notamment si vous avez été en accident du travail. Dans ce cas-là, l'employeur n'est subrogé qu'à hauteur du salaire, pas plus. Le solde doit être reversé au salarié.

Il faut vérifier qu'en cas de congés maladie, le salaire versé ne soit pas inférieur aux indemnités perçues de la part de la sécu par FTV.

L'assurance maladie délivre les attestations d'indemnités journalières à la demande du salarié (disponible aussi sur le compte Amélie).

L'an dernier, un jugement de la cour de Cassation d'Ajaccio est venu rappeler ce principe.

SUD accompagne les salariés qui souhaitent faire valoir leurs droits.

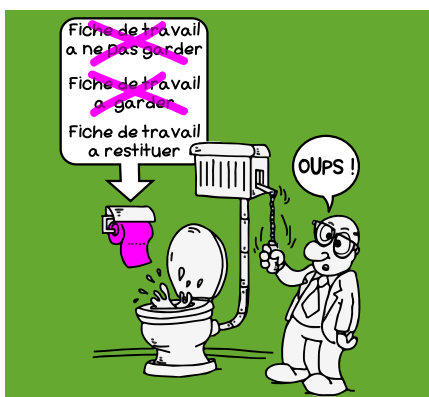


■ FICHAGE

Trois membres de SUD se sont engagés dans une action juridique collective dans le dossier « fichage des personnels ».

SUD s'est engagé de manière nominative par principe et pas uniquement parce que ses représentants avaient été victimes de fichage.

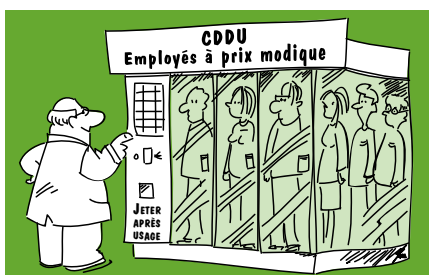
Dans cette action juridique SUD, s'est associé au SNJ, à la CFDT et à la CGC. Un certain nombre de dossiers individuels ont été rejetés. D'autres acceptés sur la base de critères qui restent flous. Une première audience devait se tenir au tribunal correctionnel de Paris le 28 septembre 2018, mais elle a finalement été renvoyée au 18 janvier 2019 à 13h30.



■ TRAVAIL DU WEEK-END/FÉRIÉS/NUITS DES CDDU :

Rappel : depuis janvier 2014, FTV ne rémunère plus les CDDU avec les mêmes bonifications que pour les CDI pour les contraintes de travail du week-end, des nuits et jours fériés.

SUD et la CFDT ont engagé une procédure contre FTV qui devrait très prochainement **aboutir à une amélioration des conditions de bonifications des CDDU pour le travail du week-end.**



■ DROIT DE GRÈVE :

Rappel : depuis la note de Rémy Pflimlin en date de mars 2015, le droit de grève à FTV est gravement restreint. Ensemble, SUD/CFDT/SNJ/CGC ont engagé en 2015 une action, pour que cette note soit jugée illégale.

Le droit de grève est un droit fondamental qui ne peut être restreint par note de service, même si nous sommes soumis à des règles liées aux obligations de service public. Peu à peu nous rassemblons des preuves.

N'hésitez pas à nous contacter si dans votre antenne vous avez, ou avez eu, des difficultés à exercer votre droit de grève. N'hésitez pas à solliciter vos RH et chefs de service pour acter par écrit ces entraves.



■ Les ÉLECTIONS



**CSE : 26
élus titulaires**



*nous
avons
deux élus titulaires
+ deux suppléants
au CSE réseau F3*

Les élections professionnelles ont bien mobilisé notre syndicat entre le printemps et les élections de cet automne. Dans un premier temps, SUD a participé aux réunions de négociations sur les nouvelles instances, à savoir les CSE remplaçant les CE. Nous avons milité pour obtenir des CSE dans chaque région, davantage d'élus dans les CSE, et pour que les élus suppléants puissent siéger. Nous n'avons pas eu gain de cause. La CGT et FO ayant donné leur aval aux propositions régressives de la direction. Puis il a fallu négocier les protocoles préélectoraux. Là, SUD s'est notamment battu pour que les salariés d'une même profession votent dans le même collège. Nous avons réclamé des seuils moins restrictifs pour permettre à davantage de CDD et CDDU de se présenter aux élections et de pouvoir voter. FO et CGT signant à peu près tout ce qu'a proposé la Direction, nous n'avons pas eu gain de cause sur ces points fondamentaux pour l'exercice démocratique.

A l'issue du scrutin, les salariés ont élu :

2 titulaires au CSE réseau : Chloé Tempéreau (journaliste à Brest) et Jean-Yves Olivier (chef monteur à Perpignan)
+ 2 suppléants : Béatrice Marinai (chef monteuse à Antibes) et Lionel Bonis (journaliste à Rennes)

SUD a atteint le score de 10% sur le CSE réseau, ce qui confère des droits syndicaux sur France 3 : désignation de délégués syndicaux par antenne, négociations sur le périmètre du réseau et possibilité d'engager des actions de grève sur le réseau France 3.

■ A PROPOS de SUD



SUD s'impose de rester démocratique. Certaines décisions qui engagent le syndicat doivent être prises après consultation des adhérents.

- **Secrétaire nationale :** Chloé Tempéreau
- **Secrétaire-adjointe :** Laure Bolmont
- **Trésorier :** Bertrand Le Gall
- **Membres du Bureau :** Chloé Tempéreau, Anne-Laure Tuillon, Bertrand Le Gall, Véronique Blanc, Evelyne Hébert, Lionel Bonis, Jean-Yves Olivier, Philippe Perrot, Laure Bolmont.

Le blog de SUD relaie tous les tracts, les comptes-rendus des réunions en instance et autres actualités syndicales.

Mais nous cherchons plus de contributeurs !

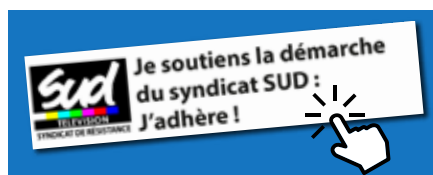
Les idées lumineuses sont les bienvenues ! Les cotisations également !

Avis à toutes celles et ceux qui nous soutiennent, **payer sa cotisation, est le premier acte militant !**

Peut-être est-il bon de rappeler que le taux de déduction fiscale est de 66 %.

Cotiser, c'est donner du poids et du crédit à une organisation syndicale, dont la légitimité se mesure à l'aune de ses forces vives et donc de sa représentativité au sein de l'entreprise.

Donnez-nous les moyens de vous défendre, rejoignez-nous !



Créé à partir de 1998 dans les régions de France 3, SUD Médias Télévision est un syndicat à vocation nationale, autonome et indépendant, qui ne dépend d'aucune centrale. Il se fixe pour mission de défendre la dignité de chacun dans son travail et de lutter contre la déshumanisation de l'entreprise. Ses armes sont l'inventivité dans la lutte, l'expertise en droit du travail et l'intégrité d'individus qui ne visent pas à devenir des professionnels du syndicalisme mais à donner à chacun sa place dans la société. SUD Médias Télévision travaille en réseaux de solidarité avec l'union syndicale Solidaires et avec ses homologues SUD des médias et de la culture.



Syndicat SUD Médias Télévision . 07 51 69 60 26 . syndicatsud@francetv.fr

Rejoignez-nous sur twitter@syndicatsudftv et sur notre blog <http://syndicatsudftv.blogspot.fr/>